Plan Local d'Urbanisme

LA CLUSAZ

Modification simplifiée n°6
Règlement graphique

Approuvée le 21.12.2023

Echelle 1/5000

Certifié conforme et au pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 21/12/2023 approuvant la modification simplifiée n°6 du PLU de La Clusaz

Le Maire

Pièce #02

N°	DESIGNATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	CONTENANCE (m2 environ)	BENEFICIAIRE
1	Aménagement d'aires de stationnement et de stockage de neige au lieu-dit "Le Clos"	1 500 m²	Commune
2	Création d'un bassin de rétention au lieu dit "Les Tallets"	600 m²	Commune
3	Sécurisation des circulations piétonnes au centre village	130 m²	Commune
4	Aménagement d'espaces publics	600 m²	Commune
5	Extension de l'aire de stationnement douanier à conserver	60 m²	Commune
6	Extension du cimetière	2600 m²	Commune
7	Equipements publics, espaces publics, entrée VE stationnements à "Le Crêt"	1400 m²	Commune
8	Sécurisation d'un virage en tête de la RD 909 au lieu-dit "Le Crêt"	230 m²	Commune
9	Aires de stockage de neige à "Le Crêt"	2800 m²	Commune
10	Aménagement d'une aire de stationnement et sécurisation de la RD 909, aux lieu-dits Arpets	4000 m²	Commune
11	Aménagement d'une aire de stationnement et création d'une voirie d'accès, le secteur des Granges et le pas entre le stationnement public	540 m²	Commune
12	Création d'un local technique et d'un parking à matériaux au lieu-dit "Les Hameaux"	150 m²	Commune
13	Création d'une installation d'eau potable	120 m²	Commune
14	Aménagement de la descente du chemin des Arpets	1000 m²	Commune
15	Création d'un cheminement piétonnier et d'une plateforme par abords de la RD 12 entre les lieux dits "Les Hameaux" et "Le Pré Bouchet"	5000 m²	Commune
16	Equipement d'accueil (ou élément) touristique	300 m²	Commune
17	Aménagement d'un arrêt de bus	300 m²	Commune
18	Aménagement d'un arrêt de bus et sécurisation du virage du Nant	310 m²	Commune
19	Création d'un accès pour la sécurisation du croisement entre la Route des Combes et la Route de Pralay	700 m²	Commune
20	Aménagement d'une aire de stationnement au lieu-dit "Les Combes"	1300 m²	Commune
21	Aires de stockage de neige au lieu-dit "Les Tallets"	2800 m²	Commune
22	Aménagement d'un arrêt de bus et sécurisation de la Route du Crêt	300 m²	Commune
23	Création d'un accès pour la sécurisation du virage en tête de la RD 909 au lieu-dit "Les Tallets"	1200 m²	Commune
24	Aires de stockage de neige au lieu-dit "Le Pré Bouchet"	1800 m²	Commune
25	Aménagement d'un arrêt de bus et sécurisation de la Route du Crêt	300 m²	Commune
26	Création d'un virage de croisement et régulation des eaux pluviales au lieu-dit "Les Chenevis"	1130 m²	Commune
27	Création d'une voie communale au lieu dit "La Gravette"	330 m²	Commune
28	Aménagement d'un arrêt de bus et sécurisation de la Route du Crêt	300 m²	Commune
29	Création d'un accès pour le stationnement aux abords de la RD 12 "Les Tallets"	1170 m²	Commune
30	Aménagement d'un arrêt de bus et sécurisation de la Route du Crêt	310 m²	Commune
31	Sécurisation des virages au lieu du Cordon	4500 m²	Commune
32	Intégration d'une voie existante dans le domaine public	480 m²	Commune
33	Création d'une aire de stockage	1000 m²	Commune
34	Création d'une voie de désenclavement, d'une zone de stockage de neige et d'un cheminement piéton jusqu'au point de bus le long de la RD12	5625 m²	Commune
35	Aménagement d'un arrêt de bus et sécurisation du virage "Hameau" et le pont de la Sola	1300 m²	Commune
36	Création d'une voie de désenclavement d'un bassin de rétention au lieu-dit "Le Clos"	1200 m²	Commune
37	Aménagement et sécurisation de la Route du Crêt du Merle	350 m²	Commune
38	Aire tournante de stationnement à "Le Pralay"	2500 m²	Commune
39	Sécurisation de la RD 909 au droit du ruisseau de la Sola	300 m²	Commune
40	Aménagement et sécurisation du point sur la Route du Pralay, secteur de Grand Maison	120 m²	Commune
41	Aménagement et sécurisation de la Route de la Sola	1000 m²	Commune
42	Aménagement et sécurisation de la Route du Clos	450 m²	Commune
43	Aménagement d'aires naturelles de stationnement à la Route de la Sola, secteur de Grand Maison	3500 m²	Commune
44	Aménagement d'aires naturelles de stationnement et de stockage de neige Route de l'Etale	1300 m²	Commune
45	Aménagement d'un cheminement à la sortie du lieu dit "Les Chenevis"	650 m²	Commune
46	Aménagement d'aires naturelles de stationnement et d'un espace paysager aux abords de la RN 12 "Le Pralay"	2600 m²	Commune

N°	DESIGNATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE POUR MIXITE SOCIALE	CONTENANCE (m2 environ)	BENEFICIAIRE
13	Réalisation de logements sociaux, en locatif et accession	11 000 m²	Commune

Zones Urbaines :

- UHv - Zone urbanisée de mixité de l'habitat et des fonctions au centre village
- UH1 - Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UH2 - Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat de faible densité
- UH2l - Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat de faible densité, tournise à sensibilité paysagère
- UE - Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- UT - Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités touristiques et de loisirs (avec sous secteur UTg)
- UTv - Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités touristiques et de loisirs au centre-village
- UX - Zone urbanisée à vocation d'activités économiques industrielles et artisanales dominantes

Zones à Urbaniser à court ou moyen terme :

- 1AUH1 - Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat dense et/ou de moyenne densité
- 1AUH2 - Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité

Zones Agricole :

- A - Zone à caractère agricole dominant

Zones Naturelles :

- N - Zone à caractère naturel dominant
- Na - Secteur de gestion des espaces naturels d'alpages
- Ne - Secteur à caractère naturel dominant de gestion des équipements publics ou d'intérêt collectif
- Ng - Secteur destiné aux aménagements et équipements golfiques
- Ntc - Secteur de gestion des terrains de camping-caravanage

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé pour mixité sociale au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

AUTRES

- Au titre de l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme Secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) numérotés de 1 à 22
- Au titre de l'article L.122-11-3° du Code de l'Urbanisme Chalet d'alpage ou bâtiment d'estive
- Au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme Secteur de mixité sociale
- A titre indicatif
- Remontées mécaniques Bâtiment agricole
- Bâtiment nouveau

Cadastre DGFIP 2022.
Fond de plan Openstreetmaps

0 200 400 m

Accompagnez vers un urbanisme durable & participatif
www.juliendelsinnagne.fr

Nord-Est au 1/10000

Est au 1/10000

Sud au 1/10000